

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023
DELIBERATION N°2023_004

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 076-217601087-20230202-2023_004-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 FÉVRIER 2023



Date de la convocation : 27/01/2023

Date d'affichage : 27/01/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie-Laure PATOUX, M Michel PHILIPPE pouvoir à M Hervé ADEUX, M Basile BERNARD pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERGES

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

4 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2023

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023_004

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.313-1 à L.542-40 et L.412-6,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023
DELIBERATION N°2023_004

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de renforcer d'un demi-poste le service logistique du fait du développement des événements culturels, sportifs, sociaux au sein de la Ville de Bois-Guillaume et la nécessité de dégager du terrain le responsable d'équipe,

Considérant le recrutement en cours du chef de service population,

Considérant, dès lors, que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires :

Service concerné	Grade	Nombre d'emplois tableau effectifs	Nombre de poste concerné	Création suppression	Motif(s)	Date d'effet	Nouveau nombre d'emplois tableau effectifs
SERVICE POPULATION	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	1	Création	Recrutement	06/02/2023	3
	Rédacteur	10	1	Suppression	Fin de détachement	06/01/2023	9
SERVICES TECHNIQUES LOGISTIQUE	Adjoint technique ou Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		0.5	Création	Recrutement	06/02/2023	

Après en avoir délibéré,

ADOpte les modifications du tableau des effectifs dans les conditions qui viennent d'être définies,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES et Frédéric ABRAHAM s'abstiennent de voter.

Stéphane BERTOLETTI, absent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du rapport :

Pour : 26

Contre : 0


Abstention : 6

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023
DELIBERATION N°2023_004

Envoyé en préfecture le 08/02/2023 
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 076-217601087-20230202-2023_004-DE

Théo PEREZ